

## **CONTEXTE – CHIENS D’ASSISTANCE**

### **Élargissement du crédit d’impôt pour frais médicaux pour les chiens d’assistance psychiatrique en 2018**

Dans le cadre du Budget 2018, le gouvernement a élargi le crédit d’impôt pour frais médicaux afin de tenir compte des coûts liés à ces animaux pour les années d’imposition 2018 et subséquentes. Cette mesure profite directement aux vétérans et à d’autres membres de la communauté des personnes handicapées qui comptent sur les chiens d’assistance en santé mentale.

### **Normes**

Anciens Combattants Canada détenait auparavant un contrat avec l’Office des normes générales du Canada visant à établir un ensemble de normes nationales afin d’offrir l’assurance que les chiens d’assistance qui sont fournis aux vétérans ont été entraînés adéquatement et satisfont à des exigences comportementales normalisées.

Le 17 avril 2018, l’Office des normes générales du Canada a avisé les membres du comité technique qu’il n’avait plus l’intention de produire une Norme nationale du Canada pour les chiens d’assistance, car les membres du comité n’en sont pas venus à un consensus quant à la possibilité de créer une norme. Par conséquent, l’initiative visant à élaborer une norme nationale a été abandonnée.

### **Étude pilote**

Comme la recherche dans ce domaine est limitée, Anciens Combattants Canada a financé une étude pilote visant à évaluer l’efficacité des chiens d’assistance pour les vétérans atteints du trouble de stress post-traumatique.

Bien que 31 vétérans aient été recrutés, seulement 18 vétérans ont participé à l’étude pilote au cours d’une période de 18 mois. L’étude pilote est achevée et le rapport final a été reçu le 31 juillet 2018.

Les résultats de l’étude révèlent que les vétérans atteints d’un trouble de stress post-traumatique qui ont eu un chien d’assistance pendant 12 mois :

- ont légèrement augmenté leur activité physique et ont signalé moins de cauchemars et une meilleure qualité de sommeil;
- ont connu une réduction des symptômes du trouble de stress post-traumatique et une réduction modérée et durable des symptômes dépressifs;
- ont fait état d’améliorations importantes dans les domaines de la qualité de vie, se sont aventurés beaucoup plus dans leur communauté et se sont sentis plus à l’aise dans les lieux publics;
- n’ont pas réduit leur consommation de médicaments ou leur dépendance envers un membre de la famille/un autre aidant.

Anciens Combattants Canada continue à surveiller d’autres études portant sur les chiens d’assistance qui sont actuellement menées par le *Department of Veterans Affairs* des États-Unis et le ministère australien des Anciens Combattants.

\*rédaction\*